

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A LA SOUSCRIPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE
D'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES n°2024-01

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-8 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire pour toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-joint proposé par le titulaire TPF UTILITIES du marché n°2024-01 ;

Considérant qu'il convient de signer un avenant négatif de - 1.381,62€ TTC du 01/01/2025 au 31/03/2025 et de - 2.381,80€ à partir du 01/04/2025 avec le titulaire TPF UTILITIES du marché n°2024-01, portant sur la réduction du périmètre des bâtiments concernés et l'adjonction d'un ballon d'eau chaude dans les sanitaires de la salle polyvalente ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société TPF UTILITIES (sise 156/220 rue des Famards – CRT 2 – Acticentre de Lesquin – 59273 FRETIN) l'avenant n°1 ci-joint au marché de travaux n°2024-01 d'exploitation des chaufferies portant sur la réduction du périmètre des bâtiments concernés et l'adjonction d'un ballon d'eau chaude dans les sanitaires de la salle polyvalente, pour un montant de - 1.381,62€ HT du 01/01/2025 au 31/03/2025 et de - 2.381,80€ HT à partir du 01/04/2025, soit un montant total du marché réduit à 25.317,10€ HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 11 juin 2025

DEC 2025-095

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

